

Editorial

Bonjour à tous,

Je vous délivre très certainement mon dernier message de président de la Municipalité puisque lors de la parution du prochain Vétrozspective, la nouvelle équipe élue à la tête de la Municipalité pour les 4 prochaines années sera vraisemblablement en fonction.

Avant les élections d'octobre pour le Conseil Municipal et les postes de juge et vice-juge, ainsi que celles de novembre pour le Conseil Général et les postes de président et vice-président, je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir permis durant ces 12 dernières années de contribuer au développement de notre belle commune.

Votre confiance et vos conseils m'auront aidé je l'espère à ne pas trop commettre d'erreurs. Il n'y a que ceux qui ne s'engagent pas qui ne font aucune faute, mais sachez que j'ai toujours essayé d'œuvrer au mieux de mes compétences afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population vétrozaine.

La tâche de président étant de donner une ligne de conduite et de faire des choix, il est bien évident que l'on ne peut pas donner satisfaction à tout le monde et qu'inévitablement j'aurai blessé l'un ou l'autre d'entre vous. Je tiens à m'en excuser, mais j'ai travaillé dans l'intérêt général et non pas dans celui de particuliers.

En tout, j'aurai passé presque un quart de siècle au sein du Conseil Municipal, j'ai donc connu à peu près tous les cycles qu'une Commune peut rencontrer. Je souhaite que les donneurs de leçons des périodes électorales, pour autant qu'ils soient élus, s'engagent sur la durée et non pas uniquement pour critiquer afin qu'ils puissent constater qu'il n'est pas toujours aisé d'apporter les réponses attendues par les habitants.

Pour ma part, j'ai eu beaucoup de plaisir durant ces années à découvrir le fonctionnement d'une Municipalité en plein dévelop-

pement et de pouvoir faire de nombreuses rencontres avec des personnes qui m'ont apporté leurs expériences et leurs qualités humaines. J'en garderai toujours un excellent souvenir et me réjouis de les rencontrer à nouveau, puisque dès le 1er janvier prochain, je devrai disposer d'un peu plus de temps libre.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne et vous invite à remplir très nombreux vos obligations civiques en cette période d'élections communales. C'est vous qui déciderez de l'évolution de Vétroz durant ces prochaines années en fonction des candidats ou partis que vous choisirez pour diriger notre Municipalité.

Amicales salutations et au plaisir d'une prochaine rencontre d'ici à la fin de mon mandat.

Stéphane Germanier Président

DANS CE NUMÉRO

Fête de la Madeleine	2
Nonante ans de Mmes Georgette Bruchez et Irma Antonin	3
ASOV	3
L'automne à la bibliothèque	4
Fenêtres de l'Avent	4
Quelques touches de terroir	5
Inauguration des bâtiments des structures de l'enfance et du CMSS	6
Rappel des subventions liées aux économies d'énergie	7
Recherche de bénévoles pour la nature de Vétroz - rappel	7
Intempéries	3 - 9
Turbinage intercommunal des eaux potables de Motelon 1	0-11
Éclairage public et privé	2-13
Règlement communal des constructions et des zones (RCCZ)	13
Décisions du Conseil municipal - 3ème trimestre 2016	14
Personnel communal	15

ACTUALITÉS



FÊTE DE LA MADELEINE

La fête de la Madeleine 2016 a encore une fois remporté un vif succès, tant lors du samedi à midi durant la fête interculturelle, que le soir avec le bal des sociétés et le dimanche pour la journée des familles.

C'est le cœur rempli de plaisir de ces moments partagés que nous nous réjouissons de la prochaine édition.

Un immense merci à tous les bénévoles, aux sociétés villageoises, aux communautés étrangères qui ont fait de cette fête un merveilleux moment de rencontres et de partages. Merci également au centre de formation du Botza pour son soutien matériel, et à tous les partenaires qui nous font confiance. Un grand merci également à toutes les personnes qui par leur présence font que cette manifestation existe.



JUBILAIRES

Nonante ans de Mmes Georgette Bruchez et Irma Antonin

Le troisième trimestre a vu notre commune fêter ses deux derniers nonagénaires de cette année 2016. Le Conseil municipal en délégation a d'abord félicité Mme Georgette Bruchez le 15 juillet pour son entrée dans sa dixième dizaine. Exactement deux mois plus tard, le 15 septembre, Mme Irma Antonin célébrait à son tour son nonantième anniversaire en présence de l'Exécutif communal. La Municipalité leur réitère ses meilleurs vœux!



Madame Bruchez Georgette née le 15.07.1926



Madame Irma Antonin née le 15.09.1926

ANIMATION SOCIOCULTURELLE VÉTROZ



Animation Socioculturelle Vétroz

les mercredis de 14h00 à 18h00

\$ | C'est gratuit

Comment faire?

Tu peux retrouver le bus sur les places du village les mercredis après-midis de 14h à 18h, ou contacter l'animatrice sur facebook, par téléphone ou par mail.

Si tu as des idées ,tu peux les proposer au groupe et à l'animatrice qui t'aidera à mettre en place ton projet. Alors on t'attend!



Programme Il varie suivant les envies des jeunes et la météo

De septembre à novembre le bus Le programme se construira avec toi sera présent à la cour d'école des Plantys les mercredis de 14h00 à

Pour l'accueil durant les vacances d'Automne du 24 octobre au 4 novembre un programme spécial sera mis sur pied avec les jeunes.

et tes amis, avec vos envies et vos idées.

On peut organiser des activités comme des tournois de foot, de basket, de baby-foot, ..., des sorties comme aller visiter une autre ville, aller au skatepark à Lausanne, karting..., Des soirées comme pour Halloween, des soupers, ou des soirées disco...

Qu'est-ce que c'est?

L'ASOV a été mise en place pour les jeunes de 10 à 25 ans. Son but est de permettre à la jeunesse de Vétroz de développer des compétences, de mettre en place des projets et surtout de s'amuser!

Le bus de l'ASOV a plein de matériel dedans pour faire des bricolages, des jeux ou juste se poser pour discuter entre amis.

Avec l'aide de l'animatrice, tu peux venir avec tes idées et elle t'aidera à mettre en place tes projets.

Comment me contacter?

Mon bureau se trouve dans le bâtiment de la commune, à la route de l'Abbaye 31, dans l'ancienne bibliothèque. J'y serai le mardi et jeudi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h30 et le mercredi matin de 8h30 à 11h15.

Tu peux aussi m'appeler au 079 937 84 06, me contacter par E-mail (nathalie.zanardini@vetroz.ch) ou aussi par Facebook (ASOV Vetroz).

3

L'AUTOMNE À LA BIBLIOTHÈQUE

Promenez-vous dans les vignes à la bibliothèque de Vétroz-Magnot !

Venez partager le verre de l'amitié lors du Finissage le jeudi 20 octobre 2016 à 19H en présence du photographe et de la conteuse Priska Antille.

Calendrier des animations

Reprise des ateliers lecture les mardis de 9H30 à 10H30

Expo « Ecol'eau » du 14 novembre au 16 décembre 2016

Pour sensibiliser grands et petits à la richesse et la fragilité de l'eau, dans le cadre de la semaine de la lecture, la biblio vous entraîne dans un parcours rafraîchissant... au fil de l'eau, égayé par des travaux d'élèves.

Atelier gourmand

Le mardi 6 décembre 2016 à 19H30, Ruriko Cassina vous initiera aux subtilités de la confection des sushis... Mais venez sans souci !!!

N'hésitez pas à consulter notre site vetroz.bibliovs.ch pour plus d'informations.



FENÊTRES DE L'AVENT À VÉTROZ

L'ASOV (service communal à la jeunesse de Vétroz), en collaboration avec la population, souhaite mettre en place des illuminations pour le calendrier de l'Avent.

Chaque soir, une nouvelle fenêtre s'allumera dans le village, du 1er au 24 décembre 2016.

Pour que la fête soit belle, nous lançons un appel à toutes les familles qui souhaiteraient participer en décorant leurs fenêtres. Un numéro (de 1 à 24) leur sera attribué d'ici mi-novembre. Il est également possible de faire une illumination avec des vœux de fin d'année que ce soit en français ou dans une autre langue.

Pour rendre ce moment plus chaleureux et festif, chaque famille a la liberté d'organiser une petite agape ou un apéro lors de l'illumination de sa fenêtre.

Le village sera éclairé jusqu'au 6 janvier pour que les vétrozains et vétrozaines puissent admirer les décorations réalisées à cette occasion.

Intéressés, inscriptions auprès de Nathalie Zanardini, l'animatrice socioculturelle, par mail (nathalie.zanardini@vetroz.ch) ou par téléphone (079 937 84 06) jusqu'au 15 novembre 2016.



«Quelques touches de terroir...»

Mardi 6 septembre s'est déroulée la 3ème soirée de «Quelques touches de terroir...» organisée par la Commission culturelle.

Une quarantaine de personnes ont pris part à une charmante promenade dans les vignes, ponctuée par un diaporama sur le vignoble valaisan de M. Jean Marguelisch, photographe et diffusé sur un des murs du nouveau réservoir de Péteille.



Les participants ont rejoint le village à la lueur des flambeaux et ont pu déguster un ragoût polenta concocté de mains de maitre par Les Marmitons.



Le tout en appréciant le concert proposé par le trio Martin-Tsoin-Tsoin.



La soirée fut belle et la commission remercie tous les intervenants et participants qui ont contribué à cette réussite.

Ainsi se clôture notre saison 2016. Le dernier événement est le finissage le 20 octobre de l'exposition de photos de M. Marguelisch à la Bibliothèque de Vétroz.

La Commission culturelle avait prévu de vous faire découvrir « Quelques touches de terroir... » sur 3 événements différents. Nous espérons que tous les participants ont été séduits par la conférence de M. Vouillamoz, la dégustation insolite de Mme Luisier ou la dernière soirée promenade.



Nous osons espérer que vous répondrez nombreux au futur programme qui vous sera proposé par la nouvelle commission culturelle dès le début de l'année prochaine.

Merci à tous.

Pour la commision culturelle Véronique Papilloud, présidente

INFORMATIONS OFFICIELLES



INAUGURATION DES BÂTIMENTS DES STRUC-TURES DE LA PETITE ENFANCE ET DU CMSS

C'est sous un soleil chaleureux et dans une ambiance conviviale qu'a eu lieu l'inauguration des bâtiments des structures de la petite enfance et du centre-médicosocial subrégional (CMSS) le 3 septembre dernier.



Tirant parti du déménagement des structures d'accueil, le CMSS a pu s'agrandir en reprenant des locaux de l'ancienne école de Vétroz occupés précédemment par la petite enfance. La nouvelle configuration de ces services communaux, situés au cœur du village, est un «plus» indéniable pour les Vétrozaines et les Vétrozains qui ont pu les découvrir durant cette journée d'inauguration.

Fonctionnelles depuis la rentrée scolaire 2015-2016 dans leurs nouveaux atours, la crèche, l'UAPE et la nurserie ont visiblement plu à la population puisque le nombre d'enfants inscrits a considérablement augmenté cette dernière année. Des places sont cependant toujours disponibles et les responsables sont attentifs à satisfaire aux mieux les demandes des familles.









RAPPEL DES SUBVENTIONS LIÉES AUX ÉCO-NOMIES D'ÉNERGIE

Notre commune s'est dotée d'un règlement d'encouragement aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie. L'aide communale, additionnée aux subsides cantonaux, devrait apporter une motivation pour rénover sa maison, changer ses vitrages ou son chauffage. Ce règlement encourage encore d'autres mesures énergétiques, comme la pose de panneaux solaires ou la prise en charge d'une partie des coûts de bilans énergétiques.

Les détails sous l'onglet « Environnement - Energie » de notre site internet www.vetroz.ch, ou auprès du service technique communal.

Il est important de rappeler que les demandes de subventions doivent être déposées AVANT la réalisation des travaux.

Pour la commission «Environnement & Energie» Olivier Cottagnoud, président

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES POUR LA NATURE À VÉTROZ - Rappel

Les 15 et 16 octobre prochains, les bénévoles «Nature» planteront, en collaboration avec le réseau de biodiversité des agriculteurs, le WWF et Pro Natura 700 arbustes le long d'une meunière à Praz-pourris. Nous cherchons encore quelques bénévoles pour ce travail de mise en valeur de notre plaine du Rhône.

Inscrivez-vous au 079.202.78.38. Merci.

Pour la commission «Environnement & Energie» Olivier Cottagnoud, président





Le 24 juillet, le 8 et le 10 août 2014, la commune de Vétroz a été la cible d'événements exceptionnels se produisant sur plusieurs jours et épuisant de nombreux habitants sinistrés. Cette année-là, plus de 80 alarmes ont été enregistrées chez les pompiers (CSP Lizerne) : il s'agissait en majorité de débordements de torrents et de ravinements depuis les vignes en coteau. Suite à ce constat, la Municipalité a entrepris en urgence, et avec le soutien et l'autorisation de la Confédération, des travaux de sécurisation pour plus de CHF 300'000.-.. Au vu de ces événements, le projet de la réfection de tous les torrents situés à l'Ouest du territoire communal a été relancé en associant une démarche participative. Les riverains des secteurs concernés ont été invités à participer à la séance qui a eu lieu le 22 septembre dernier. Les travaux en relation avec ces torrents devraient débuter en 2018.

En 2016, un 24 juillet également, le phénomène s'est reproduit par un violent orage qui s'est abattu dans la soirée, surprenant bon nombre d'habitants. Les 40 millimètres d'eau de pluie tombées en 20 minutes ont endommagés plusieurs habitations de la commune. Cette fois-ci, les événements sont différents de ceux de l'année 2014 : d'une part, le nombre d'alarmes a diminué avec une trentaine d'appels enregistrés chez les pompiers, et d'autre part, il s'agissait principalement de refoulements d'égouts. Le vignoble du coteau n'a pratiquement pas subi de dégâts.

Divers travaux ponctuels ont alors été entrepris par les services des travaux publics et du CSP afin de remédier dans l'urgence aux dégâts constatés chez certains privés. Parallèlement, les canalisations publiques et privées du secteur de la Millière ont été curées et contrôlées, en plus de l'entretien annuel, afin de déterminer la provenance de la quantité volumineuse d'eau claire retrouvée dans les égouts durant les intempéries. Cette quantité d'eau claire a provoqué une surcharge du réseau d'égout. Des contrôles supplémentaires sont également programmés dans ce même quartier cet automne.

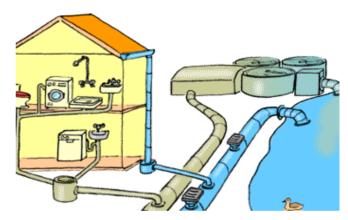
A ce jour et au vu des constatations faites sur place, les causes des dégâts de 2016 résultent de plusieurs phénomènes, dont deux notamment :

L'urbanisation croissante avec pour conséquence l'imperméabilité des surfaces de la zone à bâtir : les eaux pluviales ne sont plus naturellement infiltrées dans le terrain et se retrouvent souvent

- dans le réseau communal d'évacuation des eaux. Les constructions se sont intensifiées très rapidement ces dernières années, Vétroz a doublé sa population en 15 ans.
- 2. La grande quantité d'eau claire (eau de toiture, eau de parking) déversée dans les égouts, entravant et surchargeant tout le réseau. Ces eaux perturbent le bon fonctionnement de la STEP. Pour maintenir un taux d'épuration aussi élevé que possible, la loi oblige donc à «séparer les eaux».

RESEAU SEPARATIF

Les « eaux claires » sont les «eaux <u>non polluées</u>», telle que les eaux de pluie, eaux de route à trafic modéré, eaux de toiture ou de place de parking. Ce sont toutes les eaux qui n'ont pas été en contact avec des produits toxiques ou polluants et qui peuvent être rendues telles quelles à la nature.



Le réseau « séparatif » consiste à séparer les eaux claires des eaux usées (polluées).

Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau communal d'évacuation des eaux et de la STEP, la commune de Vétroz a l'obligation de faire respecter la législation en vigueur (ordonnance fédérale sur la protection des eaux de 1972). La loi demande de séparer les eaux claires des eaux usées. Autrement dit, le système du réseau unitaire du «tout à l'égout» prôné dans les années 50 ne répond plus aux exigences légales. Des campagnes d'investigation sont ainsi ordonnées afin d'éliminer le réseau « unitaire ».

INTEMPÉRIES (Suite)

Actuellement, plus de 90% des espaces publics sont équipés du système séparatif d'évacuation des eaux (ex. grilles sur les routes). Néanmoins, les volumes d'eaux claires acheminés à la STEP sont encore beaucoup trop importants. Suite à ce constat, le Conseil Municipal a décidé, dans sa séance du 22 juin 2016 de lancer une campagne d'investigation sur l'ensemble des canalisations aboutissants à un collecteur communal. Ces investigations sont effectuées dès cet automne, prioritairement sur les routes en chantier et sur le secteur de la Millière. Des mises en conformité seront alors demandées.

MISE EN CONFORMITE DES EAUX CLAIRES

Une mise en conformité des eaux claires signifie que les eaux non polluées doivent impérativement être redirigées dans un « puits perdu » lorsque la capacité d'infiltration du sol est suffisante, comme la législation en vigueur le demande. Si les conditions locales ne permettent pas l'infiltration dans le sol, il est impératif de les reconduire soit dans un cours d'eau proche du bâtiment, soit dans le réseau séparatif de la route communale. En dernier recours, les eaux claires peuvent être rejetées dans le réseau d'égout (situation actuelle dans le quartier de la Millière) dont l'équipement pour

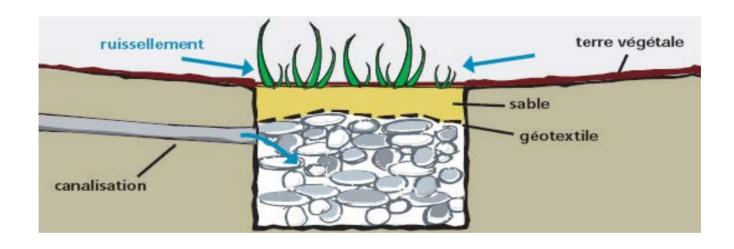
l'évacuation des eaux claires est tributaire de la correction des torrents Ouest.

Cette mise en conformité des eaux claires sera demandée pour tous les bâtiments privés qui ne seraient pas équipés en la matière. Les propriétaires peuvent d'ores et déjà s'intéresser à leurs situations respectives, en s'assurant que les « eaux claires » de leur bâtiment ne soient pas déversées dans le réseau d'égout.

Les eaux claires ne doivent pas être déversées dans les égouts publics !

Les citoyens sont tenus de contrôler l'état de leurs canalisations, puits perdus et pompes afin de prévenir une situation similaire à cet été. La Municipalité de Vétroz se tient à disposition pour tout complément d'information et remercie d'avance tous les citoyens pour leur collaboration.

Pour la commission «Travaux publics & Salubrité» André Fontannaz, président Nicolas Berner, chef technique





Historique du réseau d'eau potable :

1953 Création du consortage de Motelon, sous forme de société simple, regroupant les communes

de Vétroz, Ardon et Conthey, pour la mise en place des installations nécessaires à l'exploitation des sources d'eaux potables de Motelon dans la vallée de Derborence. Chaque commune

possède un droit d'eau de 1/3, quels que soient les débits captés.

Approvisionnement de Vétroz en eau potable par les sources de Motelon, avec stockages

aux réservoirs de Péteille et de Ramolivaz.

1969 Mise en exploitation du puits du Botza pour l'eau d'irrigation dans un premier temps, puis apport

d'appoint à l'eau potable.

1999 Etude générale du réseau d'adduction d'eau de Vétroz. Les besoins du réseau d'eau potable

et d'eau d'irrigation ont été évalués pour mieux répondre à la croissance de la population de

Vétroz. La population de Vétroz a doublé depuis (6000 habitants en 2016).

2007 Mise en exploitation, en partenariat avec Aproz Sources Minérales SA, d'un puits de pompage

au lieu-dit «La Lisière du Rhône».

2008 Suite aux discussions menées entre Ardon, Conthey et Vétroz, toutes les communes se pré-

parent à une augmentation du volume d'eau consommé. Une réflexion globale intercommunale est alors entreprise. La solution retenue propose non seulement d'assurer l'approvisionnement en eau potable des trois communes, mais également de produire de l'énergie par le turbinage des eaux. Le tableau ci-dessous énumère les investissements réalisés depuis, dans le cadre

de ces projets.

2015 Réfection du puits d'eau potable du pompage du Botza, suite à l'arrêt soudain des pompes.

Concept général et investissements extraordinaires exécutés ces dix dernières années pour l'approvisionnement en eau potable des trois communes. Le montant total approche les 15 millions de francs et les travaux se sont terminés à l'été 2016 :

- 1. Conservation des captages existants de Motelon.
- Usine d'ultrafiltration au Petit-St-Bernard (filtration membranaire) minimisant le recours à divers traitements chimiques. Deux chaînes de traitement sont installées, soit une capacité de 144 litres/sec., l'usine pouvant accueillir jusqu'à 4 chaînes.
- 3. Pose d'une nouvelle conduite forcée d'eau potable entre le Plan-de-la-Trouille et le réservoir de Péteille (50 bars).
- 4. Désaffectation des turbinages existants par Lizerne et Morge au Plan-de-la-Trouille.
- 5. Désaffectation de l'ancienne liaison Plan-de-la-Trouille/ Ardon au profit d'un turbinage plus grand à Péteille.
- 6. Turbinage des eaux à Péteille.
- Nouvelle conduite d'adduction Vétroz/Ardon par la T9, pour retour des droits d'eau.

- 8. Nouvelle conduite d'adduction de Vétroz / Conthey par les Rottes, avec stations de pompage (pression des réseaux différente) pour retour des droits d'eau.
- 9. Désaffectation de l'ancien réservoir de Ramolivaz.
- 10. Désaffectation de l'ancien réservoir d'Ardon.
- Extension du réservoir de Péteille servant aux communes d'Ardon et Vétroz.

En cours :

- Deuxième interconnexion Ardon-Vétroz prévue au droit du puits du Botza.
- Réaffectation des anciennes conduites d'eau potable pour le réseau d'irrigation lorsque techniquement cela sera réalisable sur le coteau.

TURBINAGE INTERCOMMUNAL DES EAUX POTABLES DE MOTELON (Suite)

- Production: 3.6 millions KWh/an
- Consommation moyenne d'un ménage à Vétroz : environ 5'000 KWh/an

Objectifs:

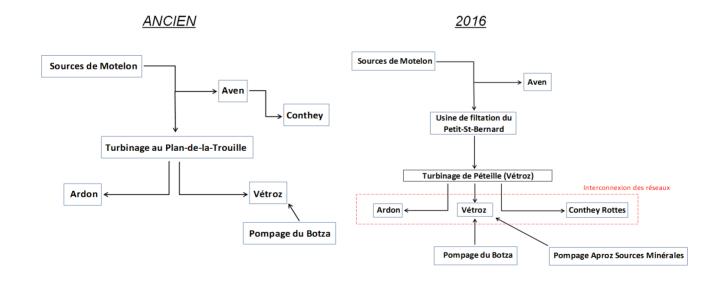
- Sécurité d'approvisionnement à l'échelle intercommunale
- · Valorisation par turbinage
- Minimisation du pompage par gestion et volumes des réservoirs



Turbine de Péteille



Usine de filtration du Petit-St-Bernard



Pour la commission «Travaux publics & Salubrité» André Fontannaz, président Nicolas Berner, chef technique

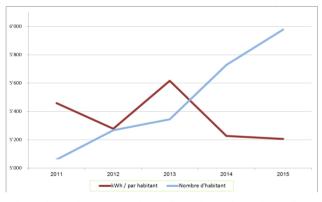


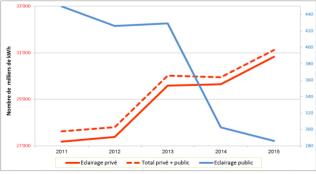
Eclairage général

Entre 2011 et 2015, la consommation publique et privée a augmenté de plus de 15%, pour plus de 30 GWh par an. Durant cette même période, la commune de Vétroz a accueilli près de 1000 nouveaux habitants ainsi que plusieurs entreprises. La consommation équivalente par personne est tout de même restée stable avec un peu plus de 5'000 KWh par an et par habitant.

Eclairage public

La consommation publique d'électricité de Vétroz, principalement composée de l'éclairage public, a subi une nette diminution, pour moins de 300 MWh actuellement, soit une baisse de près de 40%. Toujours pendant la période de 2011 à 2015, la Municipalité a investi plus de CHF 720'000.— pour le renouvellement de l'éclairage des routes. Par rapport à 2011, la facture annuelle d'électricité a ainsi pu être diminuée de plus de CHF 30'000.— par an.





Renouvellement de l'éclairage public

Ces dernières années, la commune de Vétroz a investi systématiquement pour plus de CHF 100'000.— annuellement dans le renouvellement de l'éclairage public. Les systèmes actuels sont nettement moins énergivores par rapport aux anciens.

La technologie évolue rapidement, et à ce jour les nouveaux points lumineux consomment près de 10x moins d'énergie que les luminaires originaux. Récemment, la technologie LED a promis de réduire fortement la pollution lumineuse. Cet éclairage de type directionnel n'illumine plus les terrains annexes, ni le ciel.

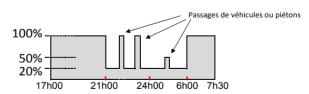
La photo ci-contre parle d'elle-même : Magnot est nettement plus lumineux vu du ciel.



Installation de l'éclairage LED Dynamique

En 2015, la commune de Vétroz s'est décidée à tester un éclairage « dynamique » sur la rue de la Fontaine, le chemin du Repos et le passage des Rouis. L'intensité est diminuée pendant la nuit à 20% et s'intensifie lors de passage de véhicules ou piétons.

Intensité lumineuse



ÉCLAIRAGE PUBLIC ET PRIVÉ (Suite)

CONSOMMMATION ANNUELLE MOYENNE PAR POINT LUMINEUX

Eclairage	Non-renouvelé	Renouvelé	Renouvelé et dynamique			
Туре	Mercure	LED	LED			
Lieu	Magnot	Vétroz	Fontaine / Rouis / Repos			
KWh	560	80	60			
- 85 % - 25 %						

La pollution lumineuse de l'éclairage public est encore réduite, le confort des riverains est augmenté et l'incidence sur l'environnement diminuée. Forte de ces constats positifs, la commune de Vétroz a décidé de poursuivre l'équipement d'un éclairage public « dynamique ».

Pour la commission «Travaux publics & Salubrité» André Fontannaz, président Nicolas Berner, chef technique

RÈGLEMENT COMMUNAL DES CONSTRUCTIONS ET DES ZONES (RCCZ) - MODIFICATION PARTIELLE

Réuni en séance plénière extraordinaire le 13 octobre 2014, le Conseil général de Vétroz a décidé, par voie de motion, d'entreprendre la révision du règlement communal des constructions et des zones homologué par le Conseil d'Etat le 6 décembre 2006.

Lors de la séance plénière extraordinaire du 16 novembre 2015, après la prise de connaissance de l'avant-projet législatif élaboré par une commission extraparlementaire nommée par le Conseil d'Etat en vue d'une révision totale de la législation sur les constructions et actuellement mis en consultation par le Département des transports, de l'équipement et de l'environnement (DTEE), le Conseil général de Vétroz a décidé :

- l'interruption jusqu'à nouvel ordre du Conseil municipal de la révision du règlement communal des constructions et des zones telle que décidée par voie de motion lors de la séance plénière du 13 octobre 2014;
- 2. l'engagement de la procédure de modification des articles relatifs aux places de stationnement (art. 30) et aux portails (art. 31).

La Commission « Règlement communal des constructions » du Conseil général a ainsi travaillé avec célérité sur la modification partielle du règlement communal des constructions et des zones pour aboutir à une homologation par le Conseil d'Etat le 10 août 2016 de l'article 30 modifié relatif aux places de stationnement

et de l'article 31 modifié relatif aux accès à la voie publique.

Concernant la modification partielle de l'article 30 relatif aux places de stationnement, elle améliore par des exigences plus élevées l'offre en places de stationnement sur les biensfonds privés et apporte ainsi une plus-value sur les conditions de circulation et sur la sécurité sur le réseau de voies publiques.

Quant à la modification partielle de l'article 31 relatif aux accès à la voie publique, elle offre au Conseil municipal une exigence réglementaire permettant l'octroi des autorisations de construire afférentes aux portails automatiques.

Etant entendu que le service technique se tient à disposition pour tout renseignement.

Dans l'attente d'un travail approfondi pour la refonte du règlement communal des constructions et des zones prévalant aujourd'hui, je vous souhaite à toutes et tous un bel automne.

Pour la commission extraordinaire « Règlement communal des constructions » Patrick Sauthier, président Pour la commission des constructions Michel Huser, président

INFORMATIONS OFFICIELLES



EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 3^{ÈME} TRIMESTRE 2016

Personnel communal

- Suite à la mise au concours du poste, décide l'engagement de Mme Nathalie Zanardini comme animatrice socioculturelle à 60 %.
- décide la mise au concours du poste d'aide-bibliothécaire à temps partiel, la titulaire prenant sa retraite courant 2017

Finances communales

 A organisé une séance extraordinaire le 21 septembre pour l'établissement du budget 2017.

Travaux publics

- Lors de réfections de routes, décide d'accorder un délai de deux ans aux riverains non équipés d'un réseau séparatif pour se mettre en conformité.
- Planifie les différentes étapes nécessaires à l'installation d'un éclairage à l'Avenue de la Gare.
- Adjuge les travaux relatifs à l'automatisation de la plaque de fermeture de la station de pompage de Balavaud à l'entreprise A. Pilet SA.
- Dans le cadre du concours pour le réaménagement de la route cantonale au centre du village, prend note que cinq bureaux ont été retenus par le jury et que le vernissage des projets est prévu le 7 décembre 2016.
- A organisé une séance concernant la démarche participative liée aux travaux des torrents ouest le 22 septembre 2016
- Suite à la modification du projet, prend note que les travaux en lien avec la Route du Grand Canal sont reportés en 2017.
- Prévoit la pose de potelets en 2017 sur la porte sud de l'Avenue de Derborence.

Constructions

- Approuve les offres de l'entreprise Gaillard & Fils SA concernant le déplacement et les installations sanitaires des conteneurs-classes du Pavillon.
- Adjuge la vente de l'ancien dépôt communal situé à la Route Cantonale 111.

- Le projet de chauffage à distance étant abandonné, adjuge les travaux relatifs à la chaudière à gaz pour le CMSS à l'entreprise Bianco SA.
- Concernant le raccordement eaux-égouts des constructions privées, décide de continuer le travail d'information effectué jusqu'à présent lors de la première séance de chantier.
- Prévoit d'équiper la nouvelle place de jeux de la Rue du Pont en 2017.

Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Décide que le domicile des parents fait foi concernant la distance entre le lieu de domicile et l'école pour les transports scolaires.
- Propose à l'Etat du Valais l'engagement de Mme Floriane Zermatten en qualité de nouvelle enseignante à temps partiel
- Prend note de l'organisation de la «Journée à pied à l'école» le 23 septembre 2016.

Demandes et divers

- Décide de fixer à 25 ans l'âge minimum pour la location des salles du Stand de tir.
- Valide les projets de Règlement sur la gestion des déchets et de Règlement sur l'eau potable.
- Participe en délégation aux nonante ans de Mme Georgette Bruchez le 15 juillet 2016 et de Mme Irma Antonin le 15 septembre 2016.
- Prend note de l'assemblée générale du Syndicat du maintien du vignoble du 20 septembre 2016.
- Procède le 19 septembre 2016 à l'ouverture des listes en lien avec les élections communales.
- Prend note de l'homologation par le Conseil d'Etat de la modification partielle du Règlement communal des constructions et des zones (art. 30 et 31).
- Prend note que la séance du Conseil général du 3 octobre est repoussée au 28 novembre 2016.
- Prend note de la fermeture du Centre culturel turc au 30 septembre 2016.



PERSONNEL COMMUNAL

Nominations au sein des structures de la petite enfance

Suite aux différentes mises au concours effectuées durant le premier semestre 2016 et aux nominations subséquentes, la reprise du mois d'août au sein des structures de la petite enfance a vu l'entrée en fonction d'**Emilie Valente**, **Elodie Coeudevez** et **François Barras** comme éducateur(-trice)s de la petite enfance, ainsi que de **Muriel Papilloud** comme auxiliaire. D'autre part, **Lisa Bornet** a également débuté sa formation d'éducatrice à cette période.

Si les habitués de ces structures connaissaient peut-être déjà les visages de Mmes Papilloud et Bornet et de M. Barras, ceuxci ayant effectué des remplacements ou des stages avant la pause estivale, ils ont pu découvrir ceux de Mmes Valente et Coeudevez dès le 8 août 2016.

Bienvenues à eux cinq au sein du personnel communal!







Lisa Bornet



Elodie Coeudevez



Muriel Papilloud



Emilie Valente

Nomination à l'animation socioculturelle

La Municipalité de Vétroz a procédé à l'engagement de Nathalie Zanardini au poste d'animatrice socioculturelle à 60%. Le poste avait été mis au concours pendant le deuxième trimestre 2016, le contrat à durée déterminée de Pénélope Bussien arrivant à échéance cet été.

Au bénéfice d'un bachelor en travail social avec orientation en animation socioculturelle, Mme Zanardini a également acquis de l'expérience sur le terrain auprès de différentes structures du Valais central. Chaleureuse et dynamique, nul ne doute qu'elle saura rapidement prendre sa place auprès des jeunes de notre commune.

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz



Nathalie Zanardini





Contact	Heures d'ouverture

Municipalité de Vétroz Route de l'Abbaye 31		Lundi Mardi	08:00-12:00 08:00-12:00	
1963 Vétroz		Mercredi	08:00-12:00	
			13:30-17:30	
Téléphone:	027 345 37 70	Jeudi	08:00-12:00	
Fax:	027 345 37 71	Vendredi	08:00-12:00	
		Samedi	fermé	
administration@vetroz.ch		Dimanche	fermé	
www.vetroz.ch		Fermé durant	Fermé durant les jours fériés.	